Envoyé en préfecture le 14/10/2026
Reçu en préfecture le 14/10/2026
Publié le
ID : 071-200071579-20261007-2026B27-DE

Publié le : mercredi 14 octobre 2026
Sur le site internet
www.bresselouhannaiseintercom.fr

SÉANCE DU MERCREDI 07 OCTOBRE 2026
EXTRAIT du REGISTRE des DÉLIBÉRATIONS du BUREAU
de la COMMUNAUTÉ de COMMUNES BRESSE LOUHANNAISE INTERCOM'

Nombre de membres en exercice : 13

Présents à la séance : 12

Date de la convocation : 30 septembre 2026

L'an deux mille vingt-six et le sept du mois d'octobre, le Bureau de la Communauté de Communes Bresse Louhannaise Intercom', s'est réuni à la Maison de l'Emploi à Louhans-Châteaurenaud sous la présidence de Monsieur Anthony VADOT.

Étaient présents : M. Anthony VADOT, M. CHEVREY Mickaël, Mme Carole RIVOIRE-JACQUINOT, M. Didier LAURENCY, M. Jean-Marc ABERLENC, Mme Mathilde CHALUMEAU, M. Eric BERNARD, M. Patrice MARLIN, M. Frédéric BOUCHET, M. Jean-Luc VILLEMAIRE, M. David COLIN, M. Robert CHASSERY.

Était excusé : M. Gérald ROY.

Secrétaire de séance : M. Mickaël CHEVREY.

1.1 Marchés publics

B2026-27 Renouvellement de l'accord-cadre à bons de commande relatif à l'aménagement des voies d'intérêt communautaire des 30 communes de la Communauté de Communes Bresse Louhannaise Intercom' et des propriétés communautaires existantes (zone d'activités, parking…) situées sur ces communes

VU la délibération n° C2026-59 du 22 avril 2026 portant délégations d'attribution du Conseil communautaire au Bureau communautaire et permettant à celui-ci de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres de travaux supérieurs à 90 000 € H.T. ;

VU le Code général des collectivités territoriales, et notamment son article L.5211-10 ;

VU la délibération initiale B2026-04 en date du 25 février 2026 ayant autorisé la passation et la signature du marché d'origine avec la société EUROVIA BOURGOGNE FRANCHE-COMTÉ ;

VU le contrat de marché public n° 2026700VOIRIE notifié le 16 mars 2026, portant sur l'aménagement des voies d'intérêt communautaire des 30 communes de la Communauté de Commune Bresse Louhannaise Intercom' et des propriétés communautaire existantes situées sur ces communes, conclu pour une période initiale de 1 an jusqu'au 31 décembre 2026 et prévoyant 2 reconductions expresses et successives d'une durée de 1 an chacune, pour une durée maximale totale de 3 ans ;

CONSIDÉRANT que la période contractuelle en cours arrive à échéance le 31 décembre 2026 ;

CONSIDERANT la nécessité de poursuivre l'exécution du marché pour l'année 2027 ;

CONSIDÉRANT que les clauses financières, techniques et administratives du marché initial demeurent strictement inchangées pour la période de reconduction ;

CONSIDÉRANT qu'il convient par conséquent de prononcer la 1ère reconduction expresse de ce marché pour une nouvelle période allant du 1er janvier au 31 décembre 2027 ;

Envoyé en préfecture le 14/10/2026
Reçu en préfecture le 14/10/2026
Publié le
ID : 071-200071579-20261007-2026B27-DE

Publié le : mercredi 14 octobre 2026
Sur le site internet
www.bresselouhannaiseintercom.fr

Le Bureau ouï l'exposé de Monsieur le Président et après en avoir délibéré,

DÉCIDE de reconduire l'accord-cadre à bons de commande relatif à l'aménagement des voies d'intérêt communautaire des 30 communes de la Communauté de Communes Bresse Louhannaise Intercom' et des propriétés communautaires existantes (zones d'activités, parking...) situées sur ces communes pour la période allant du 1er janvier 2027 au 31 décembre 2027.

AUTORISE le Président ou son représentant dument habilité à accomplir l'ensemble des formalités nécessaires.

DÉCISION ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ
Fait et délibéré les jours, mois, an ci-dessus
Et ont signé les membres présents
Pour extrait certifié conforme

Secrétaire de séance :
Mickaël CHEVREY

Date 12/10/2026

Anthony VADOT

Président de la Communauté de Communes
Bresse Louhannaise Intercom'
Date 12/10/2026